



30-2024

DELIBERATION N°4
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 21 Mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Absents excusés : 2

L'an deux mil vingt-quatre le 21 mai, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 17/05/2024

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Isabelle BRUNEL, Julien DELHEUR, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Valérie GUILLAUME, Jean LESQUIR.

Absents excusés : Hervé DUQUESNE (pouvoir à Frédéric MILLET) Didier MASSACRIER (pouvoir à Jean LESQUIR)

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : avenant Groupama

Vu le dernier contrat assurance signé avec Groupama en 2021

Compte tenu des nouveaux risques, une mise à jour des garanties est nécessaire

- Cyberattaque de la collectivité
- Sinistre lié à une catastrophe naturelle
- Epidémie
- Amélioration du service.

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer et à approuver cet avenant au contrat.

Vu le dossier présenté **Le conseil municipal, après délibération, décide d'approuver** cet avenant.

14 voix sur 14 voix exprimées

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Transmis au représentant de l'Etat le :04/06/2024

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



La secrétaire,

Marie-Claire JASSERAND

Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 07 /06/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20240521-delib4-cm5-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2024